

à mon très honorable ami la première fois qu'il l'a soulevée—et il sera d'accord avec moi sur ce point—qu'en ce qui concerne tous ces travaux de secours il y a une disposition excluant tout favoritisme politique, et je désire qu'elle soit observée. C'est pour moi un devoir et c'est mon goût. Pour ce qui est de ces autres nominations, du moment qu'elles ne relèvent pas de la Commission du service civil, j'ai accepté les recommandations de mon comité exécutif, et je doute qu'un autre honorable membre de cette Chambre, dont le parti était au pouvoir, ait agi autrement, y compris le très honorable chef de l'opposition. Il importe, à mon sens, de souligner ce point pendant que nous discutons la question.

Le très hon. M. BENNETT: Quand j'ai parlé de cette affaire pour la première fois, j'ai pris grand soin de déclarer n'être pas assez hypocrite pour prétendre que ceux qui désirent s'occuper de patronage, dans son acception habituelle, avaient droit de le faire. Le ministre n'a fait que répéter mes paroles. J'ai fait cette exception. Je l'ai faite en sa faveur, parce que je me suis rendu compte de la situation. Mais je pourrais signaler au ministre qu'il est assez malheureux que mes propres amis politiques m'aient blâmé de n'avoir pas, à ce qu'ils disaient, alors que j'avais le droit d'exercer certains pouvoirs de nomination aux fonctions, choisi des partisans assez zélés.

M. STREIGHT: Vous avez assez bien réussi.

M. KINLEY: C'est un grief courant.

Le très hon. M. BENNETT: C'est le grief formulé par mes propres amis.

M. McCANN: Le grief courant. Votre réputation est établie à ce sujet.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, en effet. Je suis heureux de le reconnaître. Les nominations s'inspirèrent de la compétence des titulaires et n'allèrent pas à ceux dont le titre principal à la fonction venait de leurs relations politiques. Je n'hésite pas à le dire. Quant à la nomination des juges, je remarque qu'on a l'habitude en Angleterre de discuter dans les journaux les aptitudes des candidats. Une nomination importante a fait couler des flots d'encre, même dans les colonnes du *Times*. Je suis prêt à discuter toutes les nominations qui ont été faites sous mon administration.

L'hon. M. ROGERS: Le très honorable député me permet-il de lui poser une question? Je n'ai pas dit qu'il avait fait de mauvaises nominations mais simplement qu'il réservait ces places pour ses amis politiques.

[L'hon. M. Rogers.]

Le très hon. M. BENNETT: J'affirme que je ne l'ai jamais fait pour des nominations de juges. C'est d'ailleurs de cela que se sont plaint mes amis politiques.

Quant aux sénateurs, on peut supposer que ce sont en général des amis du parti conservateur. Je suis tenu de dire que l'on s'est également plaint à cet égard. Le ministre sait peut-être en quelles circonstances ces plaintes ont été formulées.

Pour ce qui est des hauts postes diplomatiques, à Paris et à Tokyo deux messieurs qui avaient été de violents adversaires du parti conservateur sont restés en fonction. Si mon honorable ami veut bien se rappeler les paroles que le ministre de la Justice a prononcées au cours de la dernière session, il comprendra pourquoi ce très honorable député au moins aurait rappelé l'un de ces messieurs s'il avait été dans la même situation et si ce monsieur avait été son adversaire politique.

Mais ce dont je me plaignais, c'était des nominations ordinaires—j'ai employé le mot "casuelles". Je ne parlais pas du tout de celles qui ne relèvent pas de la Commission du service civil.

L'hon. M. ROGERS: Si mon très honorable ami veut bien me permettre...

Le très hon. M. BENNETT: Lisez le texte exact.

L'hon. M. ROGERS: ...il a parlé d'une réponse particulière au sujet de certaines nominations qui étaient des nominations casuelles ne tombant pas sous le régime de la loi du service civil. Il s'est plaint que des recommandations avaient été faites au sujet de ces nominations à des emplois casuels par A. E. Stansbury qu'il a dit être le président de l'Association libérale. A leur sujet je ne voudrais pas un instant tromper la Chambre en affirmant que je n'ai pas reçu ces recommandations et que je ne les ai pas approuvées.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas le ministre qui a fait la recommandation, mais je veux dire que, d'après le compte rendu de la Chambre, à la question posée six ou huit fois de suite "sur la recommandation de qui?" il a été répondu "sur celle de A. E. Stansbury".

L'hon. M. ROGERS: Je rappellerai à mon très honorable ami que le président de l'Association conservatrice de Kingston a précisément fait la même chose. J'ignore depuis quand la coutume est établie.

Le très hon. M. BENNETT: Mais il n'a pas fait de recommandations au Gouvernement. Il les a peut-être faites par l'intermédiaire de son député et d'après les réponses aux questions posées à la Chambre les recommandations n'avaient pas été faites par le ministre